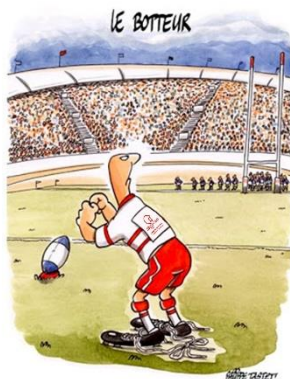


L'ART DE BOTTER EN TOUCHE



Lors de la **CAP du 22 Mars 2018** vos représentants FO SIS 59 ont interpellé les élus et la direction sur ces différents sujets qui vous concerne :

- Quand sera prévue la prochaine **F AE** chef d'équipe pour les **Caporaux** ?
- Quelles seront les **modalités de nomination** qui seront envisagées pour les futurs lauréats du concours de **Sergent** ? Mobilité ? Critères ? Etc... ?
- Qu'est-il prévu pour les agents **Sergent-chef INC2** qui ne seront pas nommés **Adjudant** en fin de période transitoire ?
- Quand sera mis en application **l'Arrêté du 4 octobre 2017** relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers ? Quelles conséquences pour les agents titulaires des différentes **formations** ?

Sur ces questions que les agents sont en droit de se poser, la **direction a simplement répondu** :

« C'est en cours, nous sommes en réflexion... »

Dès lors, sans vision à long, moyen, ni même court terme, il devient très difficile pour les agents de pouvoir devenir « acteur de leur carrière » ...